



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain**

Board of Trade of Metropolitan Montreal

Les institutions d'enseignement supérieur : un enjeu crucial pour le moteur économique du Québec

Mémoire de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain
présenté à la Commission parlementaire sur la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités

Gouvernement du Québec

Février 2004

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE : AU CŒUR DE L'INNOVATION, DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL.....	4
A. L'ÉCONOMIE DU 21 ^E SIÈCLE : L'IMPORTANCE DU HAUT SAVOIR ET DE L'INNOVATION.....	4
B. LE SAVOIR PARMIS LES ATOUTS DE MONTRÉAL.....	4
C. UNE PUISSANCE DE RECHERCHE ET DE FORMATION UNIQUE AU QUÉBEC	4
D. D'IMPORTANTES DÉFIS À RELEVER	5
2. LE SOUS-FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS AU QUÉBEC : UNE RÉALITÉ DES PLUS PRÉOCCUPANTES.....	6
3. REHAUSSER LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE : UNE NÉCESSITÉ SELON LA CHAMBRE	7
A. DÉDRAMATISER UNE CONTRIBUTION ACCRUE DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE	8
B. UNE CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE INDISPENSABLE.....	9
C. LA COMMUNAUTÉ DES AFFAIRES : UN APPEL EN FAVEUR D'UN LEADERSHIP ACCRU	9
CONCLUSION.....	11

Introduction

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services à la grande communauté des affaires. Forte de ses trois directions de services spécialisées – Info entreprises, Institut du commerce électronique et World Trade Centre Montréal – desservant les individus, commerçants et entreprises de toutes tailles, la Chambre constitue le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Ce n'est pas d'hier que la Chambre s'intéresse aux enjeux entourant l'éducation, la formation de la main-d'œuvre, de même que les activités de recherche et développement effectuées dans la région métropolitaine de Montréal. La Chambre a participé de façon assidue, au cours des dernières années, aux consultations gouvernementales portant sur le système d'éducation et, particulièrement, celles concernant le réseau universitaire. Elle a notamment produit des mémoires touchant le domaine de l'éducation en 1992, 1996, 1999 et en 2001.

L'économie du savoir et la concurrence internationale directe qui existent entre les régions métropolitaines obligent ces dernières à détenir des systèmes d'éducation supérieure en mesure d'offrir une formation de qualité et des activités de recherche et développement de pointe. Les secteurs innovants et de haut savoir ayant pris, par rapport aux secteurs manufacturiers, une place de plus en plus importante au cours du 20^e siècle, il ne fait aucun doute aujourd'hui que les nations, autant que les grandes villes, ne peuvent se développer et prospérer sans exceller dans les domaines du savoir. Au Québec, le chef-lieu de l'activité économique de haut savoir est, sans contredit, la grande région de Montréal. Ceci s'explique par la présence d'une véritable masse critique en matière de formation et de recherche universitaire : quatre universités sur l'île de Montréal, des activités d'enseignement à travers la région métropolitaine, près de 120 000 étudiants et 75 % de la recherche universitaire québécoise.

C'est dans ce contexte que la Chambre désire prendre part à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités et exposer l'importance cruciale, pour le développement et l'épanouissement économique et social de la grande région de Montréal et du Québec, de détenir des universités disposant de moyens financiers adéquats pour l'accomplissement de leur mission. Ce faisant, la Chambre abordera dans ce mémoire les trois éléments suivants : la très grande importance du réseau universitaire pour la compétitivité économique du Montréal métropolitain; les constats relatifs au sous-financement des universités au Québec; et, enfin, l'importance d'opérer un virage majeur en matière de financement de l'éducation supérieure.

1. Le réseau universitaire : au cœur de l'innovation, de la productivité et de la compétitivité économique de l'agglomération urbaine de Montréal

A. L'économie du 21^e siècle : l'importance du haut savoir et de l'innovation

Dans le contexte mondial actuel, l'économie du haut savoir a acquis une importance incontournable. Dans la mesure où l'une des composantes essentielles de cette nouvelle économie est le capital humain, la qualité de la formation prend tout son sens. Sans surprise, on remarque, de plus en plus – tout particulièrement entre les agglomérations urbaines – une vive et directe concurrence pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée.

La région de Montréal n'échappe pas à cette tendance : son économie – et, par extension, celle du Québec et du Canada – a tout aussi besoin d'une importante concentration de main-d'œuvre qualifiée. À cet égard, il est indéniable que les universités contribuent au développement de cette main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'à la création et à l'attraction d'entreprises de haut savoir à Montréal. Cette contribution est essentielle pour que la région métropolitaine de Montréal puisse prendre, dans l'économie du savoir, la place qui correspond à ses nombreux atouts et possibilités.

B. Le savoir parmi les atouts de Montréal

L'économie de la région de Montréal, l'une des plus diversifiées du Canada¹, peut compter sur trois secteurs particulièrement bien développés de l'économie du savoir. Il s'agit des technologies de l'information (97 500 emplois), de l'aérospatiale (37 800 emplois) et des biotechnologies (21 300 emplois)². Ces piliers du développement économique montréalais emploient au total plus de 150 000 personnes sur un total de 1,7 million d'emplois, soit un peu plus de 8,5 % des emplois dans la région montréalaise. De plus, ces domaines d'activité économique entretiennent des liens étroits avec les activités universitaires, puisque ce sont, dans une large mesure, les universités montréalaises qui forment la main-d'œuvre qualifiée oeuvrant dans les entreprises de ces domaines. Ces universités ont d'ailleurs grandement contribué à favoriser le développement, à Montréal, de pôles technologiques d'envergure internationale. À titre d'exemple des retombées économiques de ces pôles, soulignons que pour la seule région métropolitaine, les exportations issues de ces domaines d'activité ont atteint, en 2001, 18,9 milliards de dollars³, ce qui représentait un peu plus de 13 % de l'ensemble des exportations du Québec⁴.

C. Une puissance de recherche et de formation unique au Québec

En plus des nombreuses entreprises oeuvrant dans le domaine de l'économie du savoir, Montréal dispose d'une véritable force de recherche et de formation. Ainsi, en plus des quatre universités situées à Montréal et de campus universitaires à Laval et sur la Rive-Sud de Montréal, la région métropolitaine compte quatre grandes écoles et 201 centres de recherche universitaire. Ce sont

¹ BECKSTEAD Desmond et Mark BROWN, *De Labrador City à Toronto : la diversité industrielle des villes canadiennes, 1992-2002*, Statistique Canada, octobre 2003, p. 4.

² Fernand MARTIN, *Savoir et croissance, les universités : catalyseurs du Montréal métropolitain – Les retombées économiques*, Université de Montréal, février 2004, p. 6.

³ *Ibid.*, p. 9.

⁴ Institut de la statistique du Québec, *Tableau statistique du Québec 2004*, vol. 2, no 1, janvier 2004, pp. 53-54.

donc près de 120 000 étudiants qui poursuivent des études universitaires dans la région de Montréal, ce qui représente un peu plus de 50 % de l'ensemble des étudiants universitaires au Québec. Bref, la région métropolitaine de Montréal est le pôle de toute l'activité universitaire au Québec : à titre d'exemple, c'est près de 75 % de la recherche et développement universitaire du Québec qui est réalisée dans la région montréalaise⁵ et plus de la moitié des médecins et des pharmaciens qui sont formés dans ses universités.

Non seulement la métropole se démarque considérablement à ce titre sur la scène provinciale, mais elle occupe également la première place pour ce qui est des subventions de recherche universitaire versées au Canada, avec 802 millions de dollars pour 2002⁶. Montréal est également la seule ville canadienne à compter sur son territoire deux facultés de médecine. Sur la scène nord-américaine, elle se classe au 9^e rang quant à l'importance de la recherche et du développement⁷. Dans la mesure où les infrastructures mises à la disposition des chercheurs par les universités sont – nous en traiterons plus loin – souvent peu adaptées aux besoins de la recherche d'aujourd'hui, le fait que Montréal détienne la position de tête des villes canadiennes en matière de recherche universitaire semble relever du tour de force et témoigne indéniablement du dynamisme et de la détermination des chercheurs montréalais.

Pour la Chambre, les impacts économiques engendrés par la recherche et le développement se manifestent de plusieurs façons. L'une d'entre elles correspond aux dépenses en salaires et en biens et services de l'ordre de 2,5 milliards de dollars⁸, engendrées en 2001 par la recherche et les activités d'enseignement des universités montréalaises. L'apport économique des universités ne se limite pas aux activités de recherche effectuées sur leur campus : à cela s'ajoute également la commercialisation et la mise en valeur, par des entreprises privées, des découvertes faites au sein des universités. Ces activités représentent annuellement, dans la région de Montréal, près de 1 milliard de dollars⁹ en activité économique.

Par ailleurs, les universités montréalaises comptent parmi leur population étudiante, quelque 25 000 étudiants originaires de l'extérieur du Québec. Un tel apport à la société montréalaise et québécoise constitue une richesse, tant du point de vue des échanges culturels que de la possibilité que certains d'entre eux s'établissent définitivement au Québec une fois leurs études terminées. À ce sujet, la Chambre croit d'ailleurs que le réseau universitaire constitue une excellente porte d'entrée pour attirer et accueillir au Québec de talents et que des initiatives de renforcement allant dans ce sens – pensons au projet de Cité étudiante à Montréal – méritent d'être soutenues.

D. D'importants défis à relever

Il faut cependant rappeler qu'au point de vue du développement économique, bien qu'active dans plusieurs domaines de l'économie du savoir, l'économie de la région de Montréal occupe encore une position peu enviable par rapport aux autres grandes agglomérations nord-américaines. Par exemple, elle se situe au 26^e rang des 26 plus grandes métropoles de l'Amérique du Nord quant au PIB *per capita*¹⁰. De plus, la région de Montréal ne compte que 21 % de sa population de plus de

⁵ Fernand MARTIN, *op. cit.*, p. 9.

⁶ Research Infosource inc, *Canada's Top 50 Research Universities 2003*, novembre 2003, site Internet : <http://www.researchinfosource.com/top50.shtml> (dernière consultation 04/02/05).

⁷ Fernand MARTIN, *op. cit.*, p. 13.

⁸ *Ibid.*, p. 8.

⁹ *Ibid.*, p. 12.

¹⁰ Communauté métropolitaine de Montréal, *Vision stratégique – Document déclencheur*, octobre 2002, p. 29.

25 ans détenant un diplôme universitaire, ce qui la place au 20^e rang des 26 plus grandes métropoles, loin derrière Washington, D.C., en tête de liste avec un taux de 37 %¹¹.

Pour la Chambre, il est clair qu'un sérieux rattrapage économique doit être amorcé. À titre d'exemple, pour rejoindre le PIB *per capita* de l'agglomération torontoise – qui ne se situe par ailleurs qu'au 23^e rang sur 26 en Amérique du Nord, il faudrait à Montréal cinq années consécutives de croissance économique supérieure de 5 % à celle de Toronto. Dans ce contexte et malgré une performance économique la plaçant en queue de peloton, Montréal doit miser sur l'atout exceptionnel que représente son milieu universitaire, creuset de haut savoir qu'elle se doit d'exploiter à sa pleine valeur et à son plein potentiel. Or, comme nous le verrons dans la section suivante, le sous-financement du réseau universitaire au Québec, comparativement à ceux des autres régions d'Amérique du Nord, constitue un frein indéniable à la réalisation de cet objectif déterminant pour l'économie de la région métropolitaine de Montréal et pour celle du Québec tout entier.

2. Le sous-financement des universités au Québec : une réalité des plus préoccupantes

À l'instar des entreprises, le nouvel environnement concurrentiel dans lequel évoluent les universités montréalaises et québécoises ne se limite surtout pas au territoire canadien. Désormais, cette concurrence se fait à l'échelle de l'Amérique du Nord et du monde. À titre d'exemple, pour qu'une découverte scientifique ait un impact et qu'elle soit porteuse, il ne suffit pas pour un chercheur d'être le premier au Québec à la faire; il doit être le premier au monde. Forcément, pour être en mesure de faire face à la concurrence, les chercheurs et les universités d'ici doivent nécessairement pouvoir compter sur des conditions optimales de développement et détenir des moyens financiers et des infrastructures nécessaires à la poursuite de l'excellence.

Dans ce contexte, la démonstration du sous-financement des universités québécoises faite par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), inquiète grandement la Chambre. Dans une étude réalisée en 2002, conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec, la CREPUQ estime que le déficit de ressources de fonctionnement général des universités québécoises par comparaison aux autres universités canadiennes pour l'année 2002-2003, représente un montant de l'ordre de 375,3 millions de dollars¹². Dans le contexte où la concurrence à laquelle les universités sont confrontées ne se limite pas seulement aux provinces voisines, il est également préoccupant de savoir que les fonds nécessaires pour donner au système universitaire québécois des moyens comparables à ceux des universités américaines serait de l'ordre de 1,8 milliard de dollars annuellement¹³. Puisqu'il s'agit d'un retard qui se répète annuellement, chaque année qui passe a pour effet d'éroder encore davantage la capacité des universités québécoises de concurrencer les institutions d'ailleurs dans le monde. Pour la Chambre, cela met en évidence la nécessité de régler rapidement la question du sous-financement des institutions d'enseignement supérieur, de façon à mettre un frein définitif au recul préoccupant des universités québécoises.

¹¹ *Ibid.*, p. 40.

¹² CREPUQ-MEQ, *Rapport du Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources*, novembre 2002, p. 19.

¹³ Claude PICHER, « L'heure juste sur les droits de scolarité », *La Presse*, 15 mars 2003. p. E-3.

Les conséquences du sous-financement universitaire se font notamment ressentir pour l'embauche des meilleurs professeurs et chercheurs, alors que les universités québécoises sont en concurrence directe avec des institutions d'ailleurs au Canada, des États-Unis ou d'Europe. Ces dernières, en offrant des conditions salariales qui sont fréquemment supérieures à celles offertes au Québec, rendent les talents particulièrement difficiles à attirer et à retenir pour les universités d'ici. Comme la Chambre le déclarait dans son *Énoncé de principes*¹⁴, « à une époque où la création de richesses passe par la maîtrise et l'application innovatrice du savoir, la compétitivité internationale de la Cité de Montréal passe par un réseau universitaire de première qualité [...]. Il importe que les universités disposent des ressources nécessaires pour former des cerveaux d'envergure internationale et qu'elles soient de véritables lieux de synergie qui contribuent à attirer et à retenir des cerveaux étrangers. » Dans la mesure où près de 75 % de la recherche universitaire québécoise est effectuée à Montréal, c'est un enjeu qui concerne tout le Québec.

3. Rehausser le financement de l'éducation supérieure : une nécessité selon la Chambre

Tant l'importance du réseau universitaire pour l'économie de l'agglomération urbaine de Montréal – et, par le fait même, pour celle du Québec tout entier –, que l'ampleur du sous-financement actuel du réseau militent activement en faveur d'une reprise significative des investissements dans l'éducation supérieure au Québec.

Pour la Chambre, avant de déterminer à qui revient la responsabilité d'assumer ces investissements supplémentaires, il est de mise de se demander qui, en fin de compte, en tirera les principaux bénéfices. Selon la Chambre, les avantages d'un réseau universitaire de très grande qualité et de calibre international se font sentir à trois niveaux :

- pour les étudiants qui, une fois sur le marché du travail, monnaieront généralement avec succès leur formation universitaire contre des salaires plus élevés;
- pour le gouvernement qui, notamment, va puiser des revenus supplémentaires auprès des travailleurs qualifiés formés au sein du réseau universitaire ou encore auprès des entreprises mettant à profit des technologies et des techniques développées dans les milieux de recherche, permettant ainsi à l'État québécois de mieux remplir son rôle face aux citoyens;
- et pour les entreprises, qui dépendent de plus en plus du capital humain et des innovations issues des universités.

Dans ce contexte, la Chambre est d'avis que l'avenue à privilégier est de mettre à contribution l'ensemble des bénéficiaires du système universitaire. Ainsi, tant les étudiants, le gouvernement que le milieu des affaires devraient être appelés à contribuer à une éducation supérieure à la hauteur des nécessités et de nos ambitions. Dans cette section, la Chambre présente certains moyens par lesquels cette contribution pourrait prendre forme.

¹⁴ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Énoncé de principes*, mars 2002, site Internet : <http://www.ccmq.ca/asp/contenu.asp?lang=1&GrSection=7&Rubrique=236> (dernière consultation 04/02/05).

A. Dédramatiser une contribution accrue de la communauté étudiante

Dans la mesure où les étudiants constatent également l'importance d'accorder des investissements supplémentaires dans le système universitaire pour maintenir une qualité d'enseignement et de formation universitaire de calibre international, la Chambre recommande au gouvernement d'envisager rapidement une contribution financière accrue de la part des étudiants.

À l'heure actuelle, en tenant compte du gel des frais de scolarité et de l'inflation, il en coûte 277 dollars de moins par année, en dollars constants, pour entreprendre des études universitaires en 2003-2004, qu'il en coûtait en 1994-1995, au moment du dernier gel des frais de scolarité. Au Québec, la simple indexation des frais de scolarité au coût de la vie, aurait procuré aux universités, pour la seule année 2003-2004, une augmentation de budget de 60 millions de dollars¹⁵. En dix ans, ce sont près de 251 millions de dollars qui auraient ainsi pu être obtenus.

Force est de constater la position d'exception dans laquelle le Québec s'est placé en maintenant les frais de scolarité à ce niveau. En effet, en observant de plus près les situations ontarienne et québécoise, il semble que, toutes proportions gardées, la contribution des étudiants ontariens à leur système d'éducation universitaire est de 164 % plus élevée que la moyenne des contributions des étudiants québécois, à savoir 4 923 dollars par année vs 1 862 dollars¹⁶. La moyenne canadienne, quant à elle, à 4 025 dollars par année, correspond à plus du double de celles des étudiants québécois.

La principale raison généralement invoquée pour justifier le maintien de ce gel est la nécessité de garantir l'accessibilité aux études supérieures à l'ensemble de la population du Québec. Or, les faits semblent de plus en plus démontrer qu'il s'agit là d'un mythe érigé en dogme. En effet, les niveaux de fréquentation des institutions d'enseignement supérieur, ailleurs au pays ou aux États-Unis, ne témoignent aucunement d'un effet visible négatif de l'augmentation des frais de scolarité sur l'accessibilité aux études. L'expérience québécoise à cet égard tend également à prouver la même chose : au cours des années suivant le dégel des frais, décrété en 1989 par le gouvernement du Québec, le ministère de l'Éducation a observé une hausse du nombre d'étudiants dans les universités québécoises¹⁷.

Pour la Chambre, une augmentation de la contribution financière des étudiants constitue un moyen inévitable de rehausser le financement des universités et d'y assurer, à terme, la capacité d'offrir à leurs étudiants un enseignement de très grande qualité. Si les études, particulièrement au niveau universitaire, représentent une dépense importante pour les étudiants, elles constituent en revanche un investissement d'une rentabilité remarquable qui leur servira tout au long de leur carrière. À cet égard, une récente étude menée par le Groupe Financier Banque TD illustre que le retour sur l'investissement pour les étudiants ayant complété des études universitaires au Canada se situe entre 12 et 20 %, selon leur domaine de formation¹⁸. Ainsi, compte tenu des avantages évidents qu'ils en tirent, la Chambre trouve très difficilement justifiable qu'à travers le maintien du

¹⁵ Selon la CREPUQ, les frais de scolarité en 2003-04, en dollars constants, sont de 1 391 dollars, alors que s'ils avaient été indexés au coût de la vie, ils auraient été de 2 000 dollars.

¹⁶ Ministère de l'Éducation, *Document de consultation – Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, gouvernement du Québec, 2003, p. 20.

¹⁷ Gouvernement du Québec, *Répertoire des organismes et des établissements d'enseignement*, Les Publications du Québec, édition 1996, pp. 299-332.

¹⁸ Groupe Financier Banque TD, *Investing in a Post Secondary Education delivers a stellar rate of return*, janvier 2004, site Internet : http://www.td.com/economics/topic/ca0104_education.pdf (dernière consultation 04/02/05).

gel des frais de scolarité et de leur non-indexation, la part du financement de l'éducation supérieure que les étudiants assument aille en décroissant, d'année en année.

Cela dit, la Chambre croit qu'il existe beaucoup de place pour la créativité afin de trouver des moyens par lesquels les étudiants pourraient être appelés à assumer une part plus importante des coûts relatifs à leur formation, sans que cette contribution accrue ne représente, pour les moins nantis, un obstacle à leur entrée à l'université. À titre d'exemple, les frais de scolarité assumés par les étudiants pourraient varier en fonction de paramètres tels que le revenu des diplômés une fois parvenus sur le marché du travail, ou encore en fonction des coûts inhérents à leur domaine de formation. Aussi, une partie de l'augmentation des frais de scolarité perçus par les universités devrait systématiquement être redirigée vers le régime gouvernemental d'aide financière afin d'assurer l'accessibilité aux études universitaires des étudiants les moins nantis.

B. Une contribution gouvernementale indispensable

La Chambre, tout en se montrant favorable à une hausse de la contribution étudiante au financement de l'éducation supérieure, tient à signifier au gouvernement sa ferme opposition à toute réduction de la contribution gouvernementale actuelle. Au contraire, la Chambre croit que l'État québécois devrait accompagner les étudiants dans l'effort financier requis, et contribuer ainsi à mettre fin au sous-financement du réseau universitaire québécois. Ainsi, en ajoutant à sa contribution actuelle un dollar pour chaque dollar supplémentaire demandé aux étudiants, le gouvernement enverrait un message à la fois clair et constructif : la bonne santé du réseau universitaire est primordiale pour le développement économique et social de la société québécoise et cela justifie que tous fassent leur part.

Fondé sur cette base, le premier geste à poser de la part du gouvernement serait de combler annuellement la moitié du déficit de ressources de fonctionnement général des universités québécoises que la CREPUQ évalue à 375,3 millions de dollars – l'autre moitié provenant d'une contribution supplémentaire provenant des étudiants. Ainsi, ce nouvel investissement gouvernemental annuel de 187,7 millions de dollars dans les universités québécoises représenterait, pour le gouvernement, une augmentation de 0,36 % de son budget total et de 1,7 % du budget de 11 milliards de dollars alloués à l'éducation.

C. La communauté des affaires : un appel en faveur d'un leadership accru

Pour la Chambre, les milieux d'affaires québécois – et tout particulièrement les entreprises de la métropole bénéficiant du dynamisme des universités montréalaises – devraient également être appelés à faire leur part pour favoriser l'excellence du réseau universitaire. De façon générale, l'accroissement d'une contribution de la communauté des affaires au financement de l'éducation supérieure ne peut se faire de façon directe, comme il est proposé dans ce mémoire en ce qui concerne les étudiants et le gouvernement. Là où la communauté des affaires peut faire une différence tangible, c'est par l'affirmation d'un plus grand leadership en matière d'éducation, de formation et de recherche. À ce chapitre, au même titre qu'il y a place à la créativité pour identifier des mécanismes par lesquels accroître la contribution des étudiants à l'éducation supérieure, il y a lieu d'explorer de nouvelles formes par lesquelles les entreprises peuvent aider le réseau universitaire.

Ces dernières années, le secteur privé a souvent été parmi les contributeurs financiers les plus importants pour la réalisation de nouveaux investissements dans les universités de la métropole, notamment par le biais des fondations. En plus de poursuivre cette pratique, la Chambre croit que la communauté des affaires pourrait donner encore plus de portée à cette implication en entraînant dans son sillage davantage de joueurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'individus. À titre d'exemple, notons que dans les universités francophones, ce sont souvent les corporations qui sont les plus importants donateurs aux fondations, alors que ce sont les individus dans les universités de langue anglaise. Pourquoi ne deviendrait-il pas pratique courante que les entreprises invitent et encouragent leurs employés à les accompagner dans leur contribution à leur *alma mater* ?

Un autre moyen de générer un effet d'entraînement dans le soutien financier apporté par les entreprises aux universités serait de trouver des façons de mobiliser et de coordonner l'action de donateurs. Ainsi, il pourrait être intéressant que des entreprises d'un secteur industriel donné se regroupent et organisent conjointement le soutien financier qu'elles apportent souvent déjà aux universités. En plus d'encourager cette pratique auprès d'autres membres du même secteur industriel, – et d'augmenter les sommes versées aux universités grâce à un effet d'entraînement –, cette façon de faire pourrait permettre d'approfondir encore davantage les échanges entre les milieux académiques et industriels.

Toujours dans l'optique de favoriser une approche collaborative au financement des universités, où tous doivent se serrer les coudes et contribuer davantage, il serait particulièrement utile de mettre en place des mécanismes par lesquels le secteur privé deviendrait partenaire des étudiants – anciens, actuels et éventuels – pour le paiement de frais de scolarité accrus.

L'un de ces mécanismes pourrait être de rendre le remboursement des dettes d'études des employés récemment diplômés comme dépense admissible, par leur employeur, au 1 % de la masse salariale que les grandes entreprises doivent investir pour la formation de leurs employés. En plus de fournir un mécanisme reconnu pour inciter les entreprises à contribuer *a posteriori* au financement des études supérieures, cette proposition comporte l'avantage de reconnaître la valeur, pour les entreprises, du bagage universitaire que de nouveaux gradués amènent en entreprise. En outre, cette formule pourrait mettre à profit certaines sommes – parfois très importantes – qui ne sont pas utilisées par les entreprises pour la formation de leurs employés. Selon une perspective à plus long terme visant à aider les futurs étudiants à assumer des frais de scolarité plus importants, une autre option pourrait être de faire appel aux entreprises pour que celles-ci encouragent leurs employés avec des enfants à épargner en vue des études supérieures de ces derniers. Ainsi, au même titre où il est possible pour une entreprise de contribuer au REER d'un employé, il pourrait également devenir possible pour un employeur de contribuer financièrement aux régimes enregistrés d'épargne études (REÉÉ) de ses employés. Ainsi, ces montants pourraient être considérés comme étant des dépenses salariales pour l'employeur.

Conclusion

À bien des égards, les deux premières sections du présent mémoire peuvent sembler énoncer des évidences :

- l'économie du moteur économique du Québec a absolument besoin de la contribution de son réseau universitaire si nous voulons que l'agglomération urbaine de Montréal, et le Québec, puisse participer pleinement à l'économie mondiale du savoir;
- ce réseau universitaire, comparativement aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche d'à peu près partout ailleurs en Amérique du Nord, dispose de moyens nettement insuffisants pour faire face avantageusement à cette concurrence;
- conséquemment, une augmentation rapide du financement des universités est nécessaire.

Pourtant, même si ces observations font l'unanimité, les moyens que privilégient les différents observateurs intéressés par la question ont souvent tendance à entrer en opposition. Par ce mémoire, la Chambre souhaite porter à l'attention de la Commission une approche qu'elle considère comme étant à la fois contributive et responsable.

Pour la Chambre, il est plus que temps que l'ensemble des bénéficiaires d'un réseau universitaire performant se responsabilisent collectivement devant son sous-financement. Concrètement, cela veut dire qu'entreprises, étudiants et gouvernement doivent tous mettre l'épaule à la roue et contribuer à l'augmentation du financement des universités. Cette proposition émane tout simplement d'un autre constat : personne au Québec n'a les moyens d'assumer seul la facture. Aussi, la Chambre croit que c'est ultimement d'assurer le recul des universités – et par le fait même celui du Québec dans l'économie du savoir – que de s'acharner à vouloir faire porter le fardeau du financement des universités exclusivement au gouvernement.

Au bout du compte, la première étape à franchir afin de régler le problème du sous-financement des universités au Québec est d'en arriver à ce qu'étudiants, communauté des affaires et gouvernement s'entendent pour dire qu'ils ont tous leur part à faire. Une fois cette étape franchie, il sera beaucoup plus facile d'identifier des mesures créatives et efficaces pour optimiser l'apport de chacun, tout en s'assurant que des considérations financières ne deviennent pas un obstacle à l'accès des jeunes Québécois aux études supérieures de grande qualité. La Chambre soumet son mémoire à la Commission avec le souhait que celle-ci fournisse au Québec l'occasion d'avoir des échanges constructifs, en rapprochant davantage la société québécoise du nécessaire consensus qu'en matière de financement des universités, tous doivent faire leur part.